

FICHE D'INFORMATIONS PRATIQUES CONCERNANT L'ORGANISATION D'UN ANNIVERSAIRE AU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE BORDEAUX

☺ **Visite commentée** des collections permanentes du musée ou de l'exposition temporaire en cours accompagnée d'un **atelier de création artistique**. Les enfants repartent avec leur création (porter une boîte par enfant).

☺ Animation réservée aux **enfants de 3 à 14 ans**.

☺ Groupe de **12 enfants maximum** (les parents peuvent rester).

☺ Les **mercredis ou samedis, ou les après-midis des vacances**.

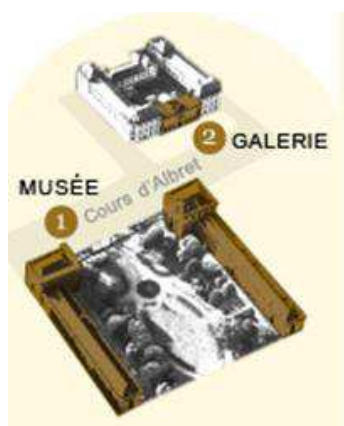
☺ **Durée : 2 heures, de 14h30 à 16h30** soit :

- ½ heure de visite.
- 1 heure d'atelier.
- ½ heure pour le goûter.

☺ **Mise à disposition de la salle** d'atelier pour le goûter. Boissons, gâteaux et friandises sont à la charge des parents. Les bougies sont interdites.

☺ **Tarif forfaitaire : 60 €**

☺ **Choix de l'activité** et du **thème de la visite** à déterminer au moment de l'inscription en fonction de l'âge des enfants et de la programmation.



① Si l'anniversaire se déroule au musée (collections permanentes), l'atelier et le goûter se déroulent alors dans le hall du musée. Ce n'est pas une salle fermée.

② Si l'anniversaire se déroule à la Galerie des Beaux-Arts (ouverte en période d'exposition temporaire), une salle d'atelier est disponible au sous-sol pour effectuer l'atelier et le goûter.

☺ Contactez le Service des Publics pour effectuer la **réservation** (s'y prendre tôt !).

Rappel : bien que ce moment soit convivial, les parents doivent veiller à la bonne conduite des enfants dans l'enceinte du musée.

Service des Publics

05 56 10 25 25

i.beccia@mairie-bordeaux.fr

Adresses

Musée des Beaux-Arts

20 cours d'Albret
33000 Bordeaux

Galerie des Beaux-Arts

Place du Colonel Raynal
33000 Bordeaux

Accès

Accès par la ligne A ou B du tramway, arrêt Palais de Justice ou Hôtel de Ville.

Stationnement : parcs autos Mériadeck ou Saint-Christoly.